

Québec, le 2 décembre 2025

Madame Lisa Gauthier
Porte-Parole
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
Lisa.gauthier@rmrlac.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ8**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **4 décembre 16h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ8

1. Les estimations de matières à éliminer dans la région, réalisées par Chamard, comprennent les tonnages de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) enfouis dans les lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LED CD). La dernière ligne du tableau fournie à la commission d'enquête qui s'intitule « Total CRD (enfouis dans les LED CD en 2016) » présente d'ailleurs les estimations du total des résidus de CRD enfouis dans les LED CD autant pour le Lac-Saint-Jean que le Saguenay (DQ2.1, p. 2). Pour le Saguenay, en 2016 dans le scénario statu quo, cette estimation était de 20 154 t à laquelle s'ajoutaient 91 462 t de matières résiduelles enfouies en provenance du Saguenay pour constituer le total estimé par Chamard de 111 616 t (DQ2.1, p.2; PR3.2, 1 de 2, p. 84 PDF).

Concernant les rapports annuels du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station produits par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la commission comprend que les matières enfouies dans les LED CD ne sont pas comptabilisées.

Veuillez préciser si les matières enfouies dans les LED CD sont prises en compte dans le tableau fourni à la commission d'enquête (DQ6.1, p. 1)

- a. dans les données de 2014 de Chamard ? sont-elles incluses dans les 20 445 t de résidus CRD ?
- b. dans les rapports annuels de la RMR de 2019 et de 2024 ? sont-elles incluses dans la catégorie « Tonnage CRD » de 8 586 t en 2019 et de 16 627 t en 2024 ?